

UN BEACH-ART POUR LE CLIMAT, INTERDIT PAR LE PREFET DE VENDÉE !

Le collectif d'Indre/Saint-Herblain, en soutien à la lutte contre le projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes avait invité du public à participer à la réalisation d'un Beach-art sur la plage de la Côte de Monts sur la commune de La Barre-de-Monts (85), ce samedi 3 octobre 2015.

À la veille de la COP 21, cette activité festive et bon enfant avait pour but de sensibiliser la population aux risques du réchauffement climatique et à la protection des zones sensibles.

Le maire de la Barre-de-Monts a émis un avis favorable suite à notre demande.

La DDTM, service de l'Etat sous l'autorité préfectorale de Vendée a interdit la réalisation du Beach-art (au titre d'une zone Natura 2000), aux motifs suivants :

- "L'activité prévue ne rentre pas dans la définition d'une utilisation normale de la plage"
- "L'activité entraîne des mouvements de sable pouvant endommager la laisse de mer et l'écosystème"
- "L'association organisatrice n'a pas de lien avec les activités balnéaires"

En sus de cette interdiction, les organisateurs ont reçu la veille de l'événement, des appels téléphoniques répétés de mise en garde de la part la brigade de gendarmerie de Beauvoir-sur-Mer et celle des transports aériens (BGTA de Nantes), sur les conséquences d'une transgression aux décisions des autorités.

Ces mises en garde étaient relatives à des conséquences financières et judiciaires, tant pour les organisateurs, que les prestataires externes sollicités pour l'événement (designer du Beach-art et photographe).

Aussi, avons-nous pris la décision en urgence d'annuler notre projet, pour ne pas faire courir de risque aux prestataires externes, à qui nous avons fait appel.

- Comment peut-on nous reprocher d'endommager la plage avec un râteau, alors que tous les WE, roulent sur l'estran de celle-ci des chars à voile ainsi qu'un tracteur de service ?...
- Si on nous interdit la présence de 100 personnes risquant d'endommager la plage, qu'en est-il alors de la fréquentation des WE du mois d'août ?...

Cette plage avait été délibérément choisie, car elle est parmi les premières menacées par la montée des eaux, due au réchauffement climatique (*Cf. travaux des CESER Atlantique- OF 24/08/2015*).

La réalisation du projet d'aéroport NDDL menacerait une zone terrestre sensible, - une grande partie étant classée en zone humide-, et nécessiterait une consommation de sable phénoménale pour les bétons et voiries...

Aussi voulions-nous attirer à nouveau l'attention sur ces environnements fragiles et importants, mais hélas menacés par le dérèglement climatique et/ou par les GPII¹.

Pour avoir voulu prévenir l'Administration de notre projet, nous avons reçu comme réponse, une fin de non-recevoir, doublée de menaces à peine voilées...

Nous relevons une fois de plus que la signature "lutte contre le projet NDDL" met sur la brèche les services de l'Etat, et contrarie sans doute nos politiques au plus haut niveau. Sûr que si nous avions fait ce même projet avec un slogan en faveur de l'aéroport, l'accueil aurait été tout autre...

Dans une France où la liberté d'expression a tout son sens, nous continuerons donc à dire haut et fort que ce projet d'aéroport NDDL est une hérésie économique, et qu'il portera gravement atteinte à l'environnement, s'il se faisait, malgré tous les messages officiels qui se veulent rassurants.

Collectif d'Indre St/Herblain

En soutien à la lutte contre le projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes.

¹ GPII : Grand Projet Inutile Imposé